

Communiqué de presse

RÉGULATION DES MARCHÉS FIXES

Tarif du dégroupage : l'Arcep fixe un encadrement tarifaire des accès à la boucle locale cuivre d'Orange, pour 3 ans, de 2026 à 2028

Paris, le 11 avril 2025

L'Arcep adopte une décision fixant un encadrement tarifaire des accès à la boucle locale cuivre d'Orange soumis à l'obligation d'orientation vers les coûts, applicable pour les trois années 2026, 2027 et 2028.

Les réponses à la consultation publique, qui s'est tenue du 5 décembre 2024 au 17 janvier 2025, n'ont pas conduit l'Autorité à apporter de modifications substantielles au projet de décision. L'Autorité a transmis son projet de décision à la Commission européenne le 27 février 2025.

La Commission n'a pas formulé d'observations sur ce projet de décision.

En conséquence, l'Autorité fixe le plafond du tarif récurrent mensuel des accès au dégroupage total soumis à l'obligation d'orientation vers les coûts à 9,20 € pour les années 2026 à 2028. Ce plafond est identique à celui déjà en vigueur pour les années 2024 à 2025.

À ce plafond tarifaire s'ajoute un montant unitaire mensuel au titre de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau (IFER) dont le plafond est ajusté chaque année par l'Arcep afin de prendre en compte la mise à jour annuelle de l'IFER, comme c'était déjà le cas en 2024 et 2025.

La décision encadre aussi le tarif du dégroupage partiel ainsi que certains tarifs annexes – frais d'accès au service, frais de résiliation, tarif du SAV+.

Document associé

- [La décision n° 2025-0668 d'encadrement tarifaire des accès au dégroupage soumis à l'obligation d'orientation vers les coûts pour 2026-2028](#)

À propos de l'Arcep

L'Arcep est l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse. Arbitre expert et neutre, au statut d'autorité administrative indépendante, elle est l'architecte et la gardienne des réseaux d'échanges internet, télécoms fixes, mobiles, postaux et de distribution de la presse en France.

Contact presse

Victor Schmitt
victor.schmitt@arcep.fr
Tél. : 01 40 47 71 84

Suivez l'ARCEP

 www.arcep.fr
 LinkedIn
 Dailymotion

Abonnez-vous

Flux RSS
Lettre électronique
Listes de diffusion